



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 12.06.2012

L'an deux mille douze et le dix huit juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents** : Mrs BOUDES (excusé), RASKOPF, Mmes BONNÉ, CHAILLET, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, RAHOU.

N° 12/58

**Secrétaire** : Mr BALOUP.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Madame Saby*

**REVERSEMENT  
D'UNE SUBVENTION  
DE LA D.D.C.S.P.P. A  
L'O.M.E.P.S. ET AU  
CAPIAL**

Dans le cadre du C.E.L., la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a versé une subvention de 3 000 € répartie entre les diverses actions :

- Service jeunesse : actions diverses	2 400 €
- O.M.E.P.S. : Ecole d'initiations multi sports	200 €
- Lo Capial : "le peuple de l'eau" et "découverte en canoë au fil de l'eau"	400 €

*Adopté à l'unanimité*

Il convient de reverser l'aide de la D.D.C.S.P.P. aux associations supports de ces actions, à savoir 200 € à l'O.M.E.P.S. et 400 € au Capial.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reverser l'aide de la D.D.C.S.P.P. aux associations ayant porté une action du Contrat Educatif Local, comme exposé ci-dessus.

DIT que les crédits sont suffisants au budget primitif 2012.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 18 juillet 2012  
Jacques LASSERRE  
Maire